

« Expérimentation d'innovation numérique aux blocs opératoires de l'AP-HP »

Appel à manifestation d'intérêt Tiers lieu BOpEx

Dans le cadre de l'AAP vague 1 "Tiers-lieux d'expérimentation" France 2030

Réponse attendue : mardi 21 janvier 2025, 12h

Contexte de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt est émis par le tiers lieu d'expérimentation (TLE) BOpEx (Bloc Opérateur Expérimental) de l'AP-HP.

BOpEx est un TLE lauréat de la première vague de l'appel à projets « Tiers lieux d'expérimentation » lancé dans le cadre du plan France 2030. Il est porté par un consortium associant l'AP-HP (chef de file), les universités franciliennes et le pôle de compétitivité en santé Medicen. BOpEx a pour mission d'accompagner des projets d'innovations numériques au bloc opératoire et d'identifier les cliniciens et les terrains d'expérimentation les plus adaptés au sein des 38 hôpitaux de l'AP-HP. Mettant ainsi en synergie les solutions innovantes des industriels avec les besoins et retours d'expériences des cliniciens, BOpEx se donne pour missions de :

- Soutenir l'émergence de projets innovants et les accompagner dans leur développement
- Faciliter l'accès des industriels à l'expertise hospitalo-universitaire pour accompagner le développement des projets innovants au bloc opératoire
- Evaluer les solutions innovantes dans leurs contextes d'usages pour favoriser leur diffusion
- Faire émerger et animer une communauté d'innovateurs.

Ancré au cœur du futur campus chirurgical du Grand Paris situé dans l'ancien hôpital Broussais, à proximité immédiate des écoles d'IADE et d'IBODE, le TLE BOpEx est préfigurateur de la nouvelle école de chirurgie de l'AP-HP dont l'ouverture est prévue en 2026. La nouvelle école de chirurgie sera la seule infrastructure pluriprofessionnelle en France réunissant en un même lieu les acteurs du bloc opératoire, étudiants et seniors, personnels médicaux et paramédicaux, les laboratoires d'ingénierie, les industriels et les start-ups, sur près de 5000 m².

En tant que lauréat de l'AAP « Tiers lieux d'expérimentation » lancé dans le cadre du plan France 2030, BOpEx a la possibilité de solliciter des subventions pour financer des projets spécifiques. Le présent AMI s'inscrit dans ce cadre, BOpEx ayant décidé de compléter son programme de travail avec une expérimentation centrée sur l'innovation numérique au bloc opératoire.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Expérimentation d'innovation numérique aux blocs opératoires de l'AP-HP »

Le présent AMI est à destination de porteurs proposant des solutions numériques ou des dispositifs hybrides avec une composante numérique au centre de la proposition de valeur. Ces solutions doivent :

- Avoir un TRL (Technology Readiness Level) entre 4 et 7
- Avoir pour terrain d'expérimentation l'AP-HP
- Avoir un projet/besoin s'inscrivant dans l'offre de service de BOpEx
 - o Dérisquage

- Validation de concepts cliniques et organisationnels
- Revue de feuille de route technologique
- Etude de modèle économique
- o Co-développement
 - Appui au développement de briques technologiques et fonctionnelles
 - Réalisation de POC
 - Accompagnement à la réalisation d'études médico-économiques
- o Expérimentation
 - Test d'utilisabilité
 - Test en pratiques courantes et évaluation d'acceptabilité
 - Etude de l'impact organisationnel

Par le biais de cet AMI, l'AP-HP souhaite identifier des projets pouvant bénéficier de l'appui de l'AP-HP pour des activités de co-développement ou de test.

Modalités de soutien des projets sélectionnés

Un seul projet sera retenu à l'issue de cet AMI. Le projet sélectionné sera réalisé sous réserve : 1) de validation de la part de la Banque des Territoires, opérateur de l'AAP TLE, et 2) de contractualisation avec l'AP-HP en tant que chef de fil du consortium. Nous anticipons un lancement du projet et le versement des fonds fin T3/début T4 2025.

Le projet retenu pourra bénéficier d'une subvention ne pouvant excéder 50% du financement du projet dans la limite de 250 000 euros de subvention.

Les dépenses prises en charge par la subvention doivent être liées à :

- La mise en œuvre de l'expérimentation (co-conception, mise en place du protocole d'expérimentation en conditions réelles), aide à la rédaction et au suivi des démarches réglementaires ;
- Les éventuels aménagements nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation (achat et installation de capteurs, etc.). Les travaux de construction ou de rénovation importants ne sont pas financés dans ce cadre.
- Les développements liés à l'expérimentation (adaptations de la solution, prise en compte des premiers retours de l'expérimentation...);
- Son évaluation (bénéfice, usage et économique) ;
- La valorisation des résultats de l'expérimentation.

La nature des dépenses éligibles est listée ci-dessous :

- Les frais de personnel : salaires y compris les primes et indemnités, charges sociales afférentes (y compris les cotisations d'assurance chômage ou allocations pour perte d'emploi à l'échéance des contrats concernés) et taxes sur les salaires, indemnités de stage, prestations sociales obligatoires et prestations de restauration collective ;
- Les prestations externes et sous-traitance : propriété intellectuelle, études juridiques, étude de marché, étude de faisabilité, design, laboratoire, autres prestations ou sous-traitances ;
- Les frais généraux et achats : frais généraux forfaitaires, achats consommés ;
- Les investissements non récupérables, pris en compte pour leur coût HT à l'achat ;
- L'amortissement des investissements récupérables (au prorata de leur utilisation sur la durée du projet).

Modalités de participation et processus de sélection

Les candidats sont invités à compléter le dossier de réponse (en annexe du présent). Les dossiers de manifestations d'intérêt devront être envoyés par les porteurs de projets à l'adresse campus.bopex@aphp.fr avant le mardi 21 janvier 2025 à 12h00 (midi). A la suite de la clôture de l'appel, les manifestations d'intérêts seront analysées par les membres du comité de pilotage du Campus BOpEx, selon les critères mentionnés ci-dessous :

- Maturité de l'innovation
- Impact attendu
- Faisabilité du projet
- Crédibilité du calendrier et du budget

Calendrier de l'AMI

- 📅 **28 novembre 2024** : lancement de l'AMI et ouverture des candidatures
- 📅 **21 janvier 2025** : date limite pour retourner le formulaire de manifestation d'intérêt
- 📅 **31 janvier 2025** : oraux des projets pré-sélectionnés
- 📅 **4 février 2025** : annonce du projet sélectionné